

## COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 11 AVRIL 2011**

Nombre de conseillers  
exercice : 18  
présents : 12  
pouvoirs : 4  
votants : 16

Sous la présidence de Monsieur Patrick MESSEIN, Maire

**Etaient Présents** : Mme JACQUEMOT S. ; M. LESCASSE D. ; M. BARBA A. ; Mme LECAQUE H. ; M. RENAULD P. ; Mme DEBRÉ B. ; M. NICOLAS J. ; M. LOUYOT G. ; Mme KLAG C. ; M. LORRETTE D. ; M. SARATI P. ;

**Absents excusés** : M. HUTTAUX D. (Procuration de vote à M. MESSEIN P.) ; M. WINTERSTEIN M. (procuration de vote à M. BARBA A.) ; Mme LALEU N. (procuration de vote à Mme LECAQUE H.) ; M. QUETEL J-L (procuration de vote à M. RENAULD P.)

**Etaient absents** : M. TERZIC D. ; M. PÉQUIGNOT F.

Secrétaire de séance : M. Philippe FRANÇOIS, Secrétaire Général

**PROPOSITION D'ADJONCTION DE QUATRE DÉLIBÉRATIONS :**

- Affectation du résultat 2010 du budget M49
- Admission en non valeur
- Mise en place d'une garderie aux écoles le soir
- Point sur l'aménagement du site Lembacel

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, d'ajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*

**Affectation du résultat 2010 du budget M49**

**17/2011**

Le Conseil Municipal, après approbation du compte administratif de l'exercice 2010, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 comme suit :

|                                                                         |                |
|-------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Résultat de fonctionnement N-1 :                                        | 22 225.87 €    |
| Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du compte administratif N-1) : | 269 515.24 €   |
| Résultat à affecter :                                                   | 291 741.11 €   |
| Investissement – solde d'exécution N-1 : besoin de financement :        | - 118 348.33 € |
| Solde des restes à réaliser d'investissement N-1 :                      | 52 000.00 €    |
| Affectation en réserve 1068 en investissement :                         | 200 000.00 €   |
| Report en fonctionnement – 002 :                                        | 91 741.11 €    |

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 11 AVRIL 2011****Admission en non valeur****18/2011**

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif du 05 avril et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 : DÉCIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- exercice 2006 (rôle d'eau 1<sup>er</sup> semestre : montant : 154.37 €)
- exercice 2007 (rôle d'eau 2<sup>ème</sup> semestre : montant : 4.25 €)

Article 2 : DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 158.62 euros.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

**Vote des taux d'imposition****19/2011**

Monsieur le Maire commente le tableau des trois taxes locales perçues au profit de la commune sur lequel apparaît une augmentation des ressources d'un montant de 9 842 € par rapport à l'année précédente.

Il rappelle une nouvelle fois que les bases de Novéant-sur-Moselle restent modérées. 1% d'augmentation sur les trois taxes représente approximativement 3 000 € de recettes supplémentaires.

Aussi, il propose de continuer la politique d'augmentation annuelle des taux sur la commune et lance ainsi le débat entre les membres du Conseil Municipal.

Après discussion, une majorité se dégage en faveur d'une augmentation des taux. 10 élus votent pour une augmentation de 1 %, un élu s'y oppose et un élu s'abstient.

A la majorité des voix, le Conseil Municipal décide de majorer les taux d'imposition de 1.00 %. Le taux d'imposition de la taxe d'habitation passe à 10.48 %, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 10.92 % et le taux de la taxe sur les propriétés non bâties à 58.25 %.

**Vote du budget primitif M14****20/2011**

Monsieur le Maire rappelle que le budget primitif 2011 a été élaboré sur la base des notifications émanant des services de l'Etat et des demandes des différentes commissions communales et que ce projet est soumis au vote du Conseil Municipal.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 11 AVRIL 2011**

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 930 700.00 €.

La section des investissements s'équilibre quant à elle à la somme de 2 175 038 .52 €.

A l'issue des exposés, le budget primitif 2011 est adopté à l'unanimité.

**Vote du budget primitif M49****21/2011**

Le budget primitif « M49 » relatif au service de l'eau et de l'assainissement a été élaboré par la Commission des Finances pour être soumis au vote du Conseil Municipal.

Ce document s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

- Section d'exploitation : 337 290.39 €
- section d'investissement : 259 490.39 €

Le budget « M49 » est adopté à l'unanimité.

**Création de pistes de débardage : demande de subvention****22/2011**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'ouverture de pistes accessibles aux engins de débardage sur les parcelles cadastrales désignées dans le tableau joint page 4, relevant du régime forestier..

Il expose que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont le devis s'élève à la somme 12 654 € HT (TVA en sus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) approuve le projet qui lui a été présenté, notamment son plan de financement et les engagements juridiques et techniques joints à cette délibération.
- 2) sollicite l'octroi d'une aide publique d'un montant de  $12\,654\text{ €} \times 40,00\% = 5\,061,60\text{ €}$  établi sur la base d'un devis descriptif et estimatif
- 3) la localisation et la description des travaux sont précisées en page 4 de l'imprimé de demande de subvention
- 4) s'engage à financer comme suit la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la subvention sans dépasser au total le taux maximum autorisé de 80 % d'aides publiques pour cette opération. Le solde sera autofinancé grâce aux ressources propres de la commune.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE****DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 11 AVRIL 2011**

- 5) désigne l'ONF – Agence de Metz comme homme de l'art agréé et assistant technique au maître d'ouvrage
- 6) s'engage à inscrire chaque année au budget de la commune, les sommes nécessaires à l'entretien de l'équipement routier
- 7) donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet
- 8) atteste avoir recueilli les autorisations préalables requises par la réglementation en vigueur et nécessaires à l'instruction de la demande
- 9) certifie que le projet pour lequel la subvention est demandée n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer l'exécution du projet avant d'avoir reçu accusé réception du dépôt de la demande par l'Administration.
- 10) la subvention sera versée sur le compte de la commune, receveur principal, perception d'Ars s/Moselle

Le reversement de l'aide est exigible en cas de non respect du cahier des charges à 5 ans imputable à une faute de suivi de la commune.

Les manquements à cet engagement ne pourront être retenus contre la commune s'ils résultent d'éléments qui ne sont pas de son fait.

**Désignation d'un conseiller pour la signature des actes administratifs****23/2011**

Dans le cadre des différentes cession ou acquisition de parcelles, faisant l'objet d'un acte administratif, et conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise Madame Stéphanie JACQUEMOT, 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer les actes administratifs à venir.

**Mise en place d'une garderie à l'école****24/2011**

Le projet de mise en place d'une garderie à compter de la rentrée de septembre 2011 est présenté aux membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal prend acte du projet et accepte les conditions de sa création, comprenant notamment la participation financière de la région Lorraine dans le cadre du dispositif Lorraine Emploi.

La Municipalité s'engage à étudier toute demande de subvention sollicitée par l'association PAUSE en vue d'assurer une subvention d'équilibre pour cette activité.

**COMMUNE de NOVÉANT-sur-MOSELLE**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
RÉUNION DU 11 AVRIL 2011**

Au-delà de l'intervention régionale au titre de Lorraine Emploi, la Municipalité sera en mesure de contribuer au cofinancement de cette action à hauteur d'un montant annuel qu'elle évalue à 20 000 € maximum.

**Point sur l'aménagement du site Lembacel**

**25/2011**

Madame Stéphanie JACQUEMOT, 1<sup>ère</sup> adjointe, informe le Conseil Municipal qu'en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010, un appel à candidature pour une concession d'aménagement du site de l'ancienne usine Smurfit-Lembacel a été lancé. La commission ad-hoc a retenu le 07 octobre 2010 deux candidatures.

Ces dernières étaient chargées d'élaborer un projet de contrat de concession d'aménagement.

La commission se réunira en date du mercredi 14 avril pour effectuer un choix sur la société retenue.

La séance est close à 00 heures 25.

Délibérations n° 17/2011 à 25/2011

Emargements des membres présents :

|                                                  |        |                       |         |
|--------------------------------------------------|--------|-----------------------|---------|
| Patrick MESSEIN,<br>Maire                        |        | Jean-Louis QUETEL     | EXCUSÉ  |
| Stéphanie JACQUEMOT<br>1 <sup>ère</sup> Adjointe |        | Dominique<br>LORRETTE |         |
| Daniel LESCASSE<br>2 <sup>ème</sup> Adjoint      |        | Gérard LOUYOT         |         |
| Antoine BARBA,<br>3 <sup>ème</sup> Adjoint       |        | Bernadette DEBRÉ      |         |
| Huguette LECAQUE,<br>4 <sup>ème</sup> Adjointe   |        | Noëlle LALEU          | EXCUSÉE |
| Philippe RENAULD,<br>5 <sup>ème</sup> Adjoint    |        | Patrick SARATI        |         |
| Colette KLAG                                     |        | Martin<br>WINTERSTEIN | EXCUSÉ  |
| Didier HUTTAUX                                   | EXCUSÉ | Jacky NICOLAS         |         |
| Frédéric PÉQUIGNOT                               | ABSENT | Dragan TERZIC         | ABSENT  |